

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 SEPTEMBRE 2018**

**DELIBERATION N°2018.00304**

**ADHESION AGENCE RHONE-ALPES ENTREPRISES**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 septembre 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 61

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 61

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Gilles ESTABLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND

**Secrétaire de Séance :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 27 septembre 2018**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20180913-D20180030410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180927

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 SEPTEMBRE 2018**

### **ADHESION AGENCE RHONE-ALPES ENTREPRISES**

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a créé, en 2017, une nouvelle agence régionale, avec comme objectif d'apporter aux entreprises des services adaptés.

En vertu de l'article 49 de la loi n°99-533 du 25 juillet 1999, cette association assiste la Région dans l'élaboration et la mise en œuvre de sa stratégie de développement telle que définie au travers du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). L'association Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises ne se substitue pas à la collectivité régionale dans la définition stratégique, le pilotage et le financement de sa politique.

Porte d'entrée des entreprises et des territoires de la région, l'association leur apportera une expertise et un accompagnement adaptés pour répondre à leurs besoins en identifiant, anticipant et développant leurs projets. Son action s'inscrit dans une logique de proximité, de maillage territorial et de mise en réseau des compétences et des savoir-faire.

Elle s'attachera également à contribuer au développement de l'attractivité et de la solidarité territoriale en Auvergne-Rhône-Alpes. Elle a pour but d'apporter une vision globale et des services adaptés aux collectivités territoriales et aux entreprises du territoire, en matière :

- d'attractivité et de marketing territorial,
- de développement économique des entreprises et des territoires,
- d'innovation,
- d'accompagnement à l'international,
- d'emploi-formation et d'apprentissage,
- de solidarité territoriale et de dynamisme des territoires.

De par son statut de Métropole, Saint-Etienne Métropole est membre du conseil de surveillance de cette agence régionale. Cela permet de s'assurer de la cohérence des orientations et actions de l'agence, au regard des enjeux de notre territoire et des politiques que nous menons. Il s'agit, pour nous, notamment de faire connaître les savoir-faire et les domaines d'excellence de nos entreprises et de notre écosystème.

Par ailleurs, dans le cadre de la territorialisation de cette agence, il a été convenu avec la Région d'implanter le siège de l'antenne Loire sur le site de la Grande Usine Créative, dans le quartier totem manufacture, à proximité immédiate de nos équipes chargées de l'entrepreneuriat et de l'innovation, et de celles de la cité du design.

En matière de spécialisation, il a été demandé à la Région que l'antenne stéphanoise soit référente en matière d'innovation et de design, et pour les relations européennes sur les thématiques « industrie et design ».

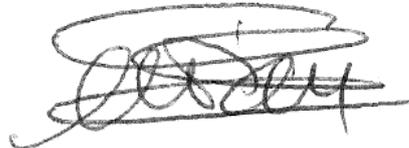
Pour l'ensemble de ces raisons et dans ce cadre, il est proposé au Bureau de bien vouloir approuver l'adhésion annuelle de Saint-Etienne Métropole à l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises pour un montant de 1 500 €.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve l'adhésion de Saint-Etienne Métropole à l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises,**
- **autorise le paiement des cotisations afférentes à cette adhésion,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget économie au chapitre 011 SERV-6281-PROSP.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU